



DUNKERQUE

PORT

LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Monsieur Gert Masselus
Directeur Financier
CLAREBOUT Groep
8950, Nieuwkerke - Heuvelland
BELGIQUE

Dunkerque, le 13 NOV. 2019

Objet : Accord d'installation d'une conduite de refoulement des eaux du projet Clarebout Potatoes.

Nos réf. : Affaire suivie par Nicolas Forain, chef du Département « Développement Logistique et Industriel », Direction Commerciale.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de nos discussions actuelles autour du projet repris en objet, vous avez porté à notre connaissance votre souhait d'ériger une conduite de refoulement de vos eaux de process sur les terrains du Grand Port Maritime de Dunkerque.

Cette conduite serait orientée Sud/Nord, passant le long du futur site industriel SNF avec un exutoire situé au fond du bassin de l'Atlantique.

Au regard de nos discussions actuelles et sous réserve d'une compatibilité de la composition des rejets vis-à-vis du milieu récepteur, le Grand Port Maritime de Dunkerque atteste par la présente donner son accord de principe à la réalisation de cette conduite.

Une convention de rejet devra ultérieurement être signée entre Clarebout Groep et le GPMD afin de convenir des modalités effectives de ce rejet, ainsi qu'une convention de servitude pour cadrer l'occupation du domaine portuaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation

Daniel DESCHODT

Stéphane RAISON



Dunkerque-Port
certifié ISO 9001:2008
pour la Qualité de son
accueil du trafic
maritime et fluvial

Grand Port Maritime de Dunkerque
Port 2505 – 2505 Route de l'Écluse Trystram – BP 46 534 – 59386 Dunkerque Cedex 1 - France
Téléphone +33 (0) 3 28 28 78 78 - Télécopie +33 (0) 3 28 28 78 77
www.dunkerque-port.fr